

Délibération CA 2022 / 03 / 15 – 10

Point 6 de l'Ordre du Jour

GRILLES INDICIAIRES des PERSONNELS CONTRACTUELS BIATSS 2022*Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 8 à 8.1

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les 8 grilles indiciaires des personnels contractuels BIATSS 2022, applicables au 1^{er} juillet 2022, ci-joint annexées avec la note qui s'y rapporte.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	18
Présents	12
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 16 mars 2022

Le Président
Pierre MUTZENHARDTPublicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 18 MARS 2022**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 16 MARS 2022**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 18 MARS 2022**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.